VIENNE 86

FÉDÉRATION DES FINANCES

COMPTE RENDU du CHSCT du 13 septembre 2018

1 – Approbation des procès-verbaux des séances du 26 avril et 19 juin 2018 : à l'unanimité

2 – Avis sur le programme annuel de prévention (PAP) issu du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) à l'INSEE : le PAP de l'INSEE n'est constitué que de 4 lignes. Nous avons déploré le faible nombre de lignes retenues. Le DUERP étant constitué de 10 risques cotés B, dont 6 relevant des risques psychosociaux (34 en C et 34 en D). Des groupes de travail sont chaque année mis en place pour élaborer ces documents. AVIS FAVORABLE

3 – Suite de la demande d'expertise agréée à la Direction régionale des Douanes :
Pour rappel, lors du dernier CHSCT (19 juin 2018), et face aux risques psycho-sociaux générés par cette énième restructuration (centralisation d'une partie de la TICPE à La Rochelle et des trois TIC sur BASSENS), les représentants du CHSCT avaient unanimement demandé par une délibération le recours à un expert agréé afin de se prononcer sur la viabilité du projet.
Le Directeur Interrégional des Douanes a estimé la demande infondée, que les restructurations n'engendreraient qu'un faible impact à la fois pour les bureaux et pour les services dont l'activité est transférée.
Face à cette position qui minimise les conséquences sur les conditions de travail des agents, nous avons maintenu notre demande d'expertise. L'inspecteur santé et sécurité au travail a ensuite été consulté pour avis, il a conseillé la saisine de l'inspection du travail, qui sera donc sollicité par le Président du CHSCT.

4 – Avis sur les projets d'aménagement des structures du réseau (ASR) 2019 à la DDFIP :
– Sur la spécialisation hospitalière par le regroupement au sein de la TPEH des comptabilités des CHU de POITIERS, du groupement hospitalier Nord Vienne (GHNV) de CHATELLERAULT, ainsi que de 4 EHPAD autonomes : À notre demande, il nous a été indiqué que le nombre d'emplois transféré sera de 4, alors que la charge de travail a été mesurée à 6,32 ETP (équivalents temps plein). Il manque donc 2 emplois. Aucun agent ne souhaitant suivre la mission, l'activité va être transférée au 1er janvier 2019 sans que les 4 emplois ne soient pourvus (2 surnombres affectés à la TPEH au 1er septembre 2018). Nous avons demandé s'il y avait du nouveau quant aux locaux afin qu'ils puissent accueillir de nouveaux agents au 1er janvier 2019. Un local a été trouvé au-dessus des bureaux actuels, mais il y a un problème de câblage réseau (une solution de travail en wifi est envisagée). Il a également été évoqué l'implantation probable d'un emploi de cadre A au 1er janvier 2019.

– Sur la spécialisation des trésoreries par le transfert du recouvrement de l'impôt vers les SIP :
Afin de justifier la mesure, la Direction se couvre par la mise en place du prélèvement à la source et la réforme de la taxe d'habitation. En rapprochant l'assiette du recouvrement, la Direction vide surtout de leur substance les trésoreries concernées et multiplie les guichets d'accueil (produits locaux/impôts) pour les contribuables.
La charge de travail représente 5,12 ETP, sans aucun transfert d'emploi supplémentaire dans les SIP de POITIERS et MONTMORILLON au 1er janvier 2019.

– Sur les suppressions des trésoreries de LUSSAC LES CHATEAUX et GENCAY :
Malgré les mécontentements et la multiplication des oppositions aux projets de fermetures, la DDFIP maintient sa position. Il nous a été assuré que chaque agent avait été contacté individuellement afin de connaître les souhaits exprimés et surtout les services non désirés.
AVIS DEFAVORABLE SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

5 – Point sur les travaux immobiliers à la DDFIP – site de Saint Louis :
La future trésorerie de POITIERS sera installée sur 2 sites : Riffault et St Louis.
Sur le site de Riffault, sera maintenue la caisse, commune à la DDFIP et à la nouvelle trésorerie, et tenue par les agents de la Direction. 8 agents y seront répartis : 3 pour la mission amendes ; 3 pour les régies ; 1 accueil SPL ; 1 encadrant inspecteur.
Les crédits alloués pour l'intégralité des travaux de St Louis sont largement suffisants.

Nous avons déploré la séparation de la trésorerie en deux sites. Aucune réponse n'a été apportée à notre question du transfert des missions exercées rue Riffault auprès du Directeur, qui est également comptable public.

6 – Demande de commission immobilière sur le site de Slovénie de la DDFIP :
Cette commission devrait être mise en œuvre rapidement afin de discuter de l'intégralité des projets immobiliers concernant le site de Slovénie, à savoir : la fusion des secteurs du SIP de POITIERS (les plans qui nous ont été communiqués, ont a priori encore évolué), la réfection des sanitaires, et le réaménagement en bureau du logement de l'ancien gardien concierge (pour y accueillir éventuellement la délégation de l'action sociale).

S'agissant des Douanes, le directeur s'est engagé à nous communiquer des plans de l'installation de la Brigade à la DR, dès que le projet entrera dans sa phase préparatoire.

7 – Rapport du médecin de prévention :
Sur un effectif de 1 098 agents, 593 visites ont été effectuées, dont 111 dans le cadre de la surveillance médicale quinquennale (SMQ), dont 261 liées à la surveillance médicale particulière (SMP) et 104 dans le cadre de la surveillance médicale spéciale (SMS). Il est à noter une augmentation des visites spontanées (116) pour obtenir un aménagement du poste de travail, la reconnaissance d'une maladie professionnelle, et encore et surtout pour la souffrance au travail.

8 – Examen des registres santé et sécurité au travail :
Pour la DDFIP : 3 fiches au sujet d'un éventuel « grand nettoyage » qui devrait avoir lieu à Slovénie, sur un problème de tapis retiré et d'électro-aimants défectueux au CFP de CHATELLERAULT.
Pour les Douanes : refus de financer des bottes en plastique pour le CVC de Jonzac ; demande d'un coffre pour le stockage des stupéfiants à la BSE de LA ROCHELLE, transmise au service matériel de la direction des Douanes.

9 – Examen des comptes-rendus d'évacuation :
Pas d'observations particulières sur les comptes-rendus. Il est à déplorer que malgré la multiplication des exercices en situation réelle, des agents hésitent encore à appuyer sur le bouton d'évacuation dès la constatation d'un dégagement de fumée. Tout le monde peut et surtout doit actionner l'alarme.

10 – Examen des propositions de dépenses et devis :
Les propositions de dépenses ont été examinées en groupe de programmation. Pour rappel, le budget alloué cette année est de 127 723 €. L'ensemble des dépenses a été approuvé.

Pour la DDFIP, le cofinancement de l'achat d'un nouvel abri-vélo à Slovénie avait été décidé lors d'un précédent CHSCT. Les représentants du personnel en CHSCT ont appris par un mail du 12 septembre 2018 que la DDFIP était revenue sur sa décision.
En effet, le directeur a décidé de « conditionner » le cofinancement de l'abri-vélo, au cofinancement du repérage amiante de l'immeuble rue St Louis. Pour rappel, nous avions refuser de financer les travaux de repérage amiante et plomb dans le cadre des travaux prévus à ST LOUIS pour l'accueil des Trésoreries de POITIERS et de BIARD, car les devis présentés étaient incompréhensibles, car il s'agit en outre d'une énième opération de restructuration pour laquelle la DDFIP a reçu des fonds (largement suffisants), et car nous n'avions pas eu de plans sur les travaux projetés dans les étages.
Face à ce chantage inadmissible et digne d'une cour d'école, nous avons décidé de financer en totalité l'abri-vélo de Slovénie, afin de ne pas pénaliser les collègues.

S'agissant des autres dépenses, un ensemble de 50 bras-support double-écran va être financé afin d'alimenter l'ensemble des services.

Enfin, face au succès de l'expérimentation des séances d'auto-massage et de sophrologie/relaxation, il a été décidé de financer 3 séances supplémentaires. **N'hésitez pas à vous inscrire.**

***Vos élus FO*-FINANCES 86 en CHSCT : Maryse METAIS, Christelle RAT, Amélie BARDET et Karen MALLER (experte)**